

*République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Verdun
HERBEUVILLE - COMMUNE*

Procès verbal

Le mardi 16 décembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Samuel BORTOT.

Secrétaire de la séance : Jérôme AUBRY

Présents : Jérôme AUBRY, Samuel BORTOT, Catherine Paltz, Michel DAL'ARMELINA, Gilbert SAINTIGNON, Christophe SARDAILLON, Jarno VAN DE VEN, Pauline WAHU

Représentés :

Absents et excusés : David BEAUSOLEIL, Véronique BERT, Frédéric SCHIANO-DI-COLA

Ordre du jour :

cession parcelle c1820

Délibérations du conseil :

cession d une partie d un usoir, la parcelle c 1820 (N° DE_025_2025)

Le Maire explique que :

il convient de régulariser une situation cadastrale et sur demande de Mr et MME sardaillon christophe

Vu le bornage effectué par le cabinet arpenteur-conseils, géomètre expert,

Vu que l'enquête publique ne s'avère pas nécessaire,

Il convient dès lors de statuer sur la cession d'un usoir communal à Mr et MMe SARDAILLON CHRISTOPHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide avec 7 votes pour :

MR SARDAILLON CHRISTOPHE étant conseiller est sorti et n a pas participé au vote.

- Accepte de céder la parcelle c 1820 située 12 Place de la Mairie, d'une superficie de 46 mètres carré à Mr et MME SARDAILLON CHRISTOPHE, pour un montant de 25€ le mètre carré soit 1150 euros.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents.

l acheteur s acquittera des frais de géomètre et d acte de publicité foncière.

fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Délibération : adoptée

Samuel BORTOT
Président de séance

Jérôme AUBRY
Secrétaire de séance